Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 1.28 — TELEPHONE

LES AFFAMEURS

Le deuxième ou troisième jour de janvier, alors que depuis deux mois déjà les malheureux sentaient les morsures du froid d'autant plus cruellement que leurs ventres étaient vides, M. Motte, le père de ceux qui souffrent, disent ceux qui n'ont besoin de rien, s'avisa que le moment pourrait bien être venu d'ouvrir les fourneaux économiques.

Il en fit part à son premier ministre qui déjà méditait de se transformer en « passe-volant », en toucha deux mots à son grand argentier et chargea son scribe d'apprendre à la canaille grelottante et affamée que les grands seigneurs de la municipalité consentaient à ouvrir les fourneaux économiques à partir du lundi 13 janvier 1908.

Nous avons protesté à l'époque.

Q On nous permettra, disions-nous, de trouver bien tardive l'ouverture de ces fourneaux qui, au surplus, devraient, comme cela se pratique dans de nombreuses villes, ouvrir à époque fixe, le 1er novembre, par exemple. La municipalité, qui n'a pas plus fait son devoir envers les pauvres gens cette année que l'année dernière et les années précédentes, a cru devoir faire proclamer par son journal officiel qu'elle avait demandé et obtenu de M. le préfet une réduction de dix jours du délai d'affichage, qui est légalement de vingt jours pour les adjudications publiques. Donc, il a fallu que le froid devînt sibérien pour que M. le maire et ses adjoints s'aperçoivent qu'il était temps de s'occuper de l'adjudication des denrées nécessaires aux fourneaux économiques. C'est honteux ! »

Que devrions-nous dire aujourd'hui. Le samedi 7 mars, juste cinquante-cinq jours après leur ouverture, les fourneaux fermaient leurs portes et les pauvres étaient priés d'aller voir ailleurs, dans les boîtes à ordures, si cela leur faisait plaisir, le moyen de remplacer les restaurants municipaux.

Plus de pain, plus de bouillon, plus rien à se mettre dans l'estomac pour se réchauffer un peu, alors que MM. les riches ne jugent pas encore prudent de quitter leurs chaudes fourrures dans la crainte de ramasser un rhume de cerveau.

Nos administrateurs ont fait fermer les fourneaux économiques en plein froid, alors que sévit sur la cité roubaisienne une effroyable crise de chômage, crise que M. Motte et les capitalistes n'ignorent pas, puisque ce sont eux qui en sont la cause première.

En effet, ce n'est pas le peuple qui a inventé le chômage ; ce n'est pas l'ouvrier qui a voulu surproduire ; on lui a imposé la surproduction d'abord, la morte-saison ensuite.

C'est la société capitaliste qui est responsable de la misère, cette société capitaliste dont MM. Motte, Roussel et autres administrateurs municipaux sont les dignes représentants à Roubaix.

Enrichis par le travail du peuple, ne manquant de rien, sortant d'une voiture ou d'une automobile bien chauffée pour entrer dans un appartement mieux chauffé encore, ces exploiteurs d'hommes, de femmes et d'enfants n'ont même pas une pensée pour ceux qui meurent de faim et de froid, afin de leur permettre de vivre dans l'opulence.

Nous nous trompons, ils y pensent quelquefois pour leur enlever, en plein hiver, en plein chômage, alors que le froid pique et que l'estomac gronde, le peu qu'ils avaient consenti, sur le tard, à leur accorder.

Quand donc, peuple, seras-tu fatigué de contempler, le ventre vide, les orgies de ces hommes qui, sans toi, tendraient la main, car ils n'ont même pas la force et le courage de travailler ?

Aux râles de tes enfants qui meurent de faim sur un grabat répondent les hoquets de tes tyrans qui sablent le champagne avec des cafins dans les grands restaurants aux lambris dorés.

Ces jouisseurs, c'est sur ton salaire qu'ils prélèvent l'argent, l'or nécessaire à leurs saturnales ; ces filles de joie, c'est ton travail qui sert à payer leurs caprices, leurs toilettes.

Que te reste-t-il après avoir sorgé tout cela ?

La misère, avec suppression de tout ce qui pourrait l'atténuer, puisqu'on t'enlève même le fourneau économique.

Et tout cela cesserait dès demain si tu avais le courage de le montrer et de dire :

« En voilà assez, place au travail. Il réclame la part qui lui est due. »

P. L.

CHUTE MORTELLE. — Voir aux Informations Régionales.

LES FETES DU TRICHON

Les organisateurs des Fêtes du Trichon se sont réunis mardi soir au Café Jean et ont procédé comme suit à la nomination de leur Comité définitif :

Président, M. Théophile Meyer ; vice-président, M. Edmond Deschepper ; trésorier, M. Jean Desruelles ; secrétaire-général, M. Victor Kerkhove ; secrétaire-adjoint, M. Jean De Kycke ; commissaires généraux, MM. Edouard Catteau et Médard Carré ; membres, MM. eFrdinand Lefebvre, Alfred Genty, Emile Bourgois, Eugène Bécue, Albert Duhamel, Pierre Flipo, Jules Beas et Marcel Gressier.

Le comité a ensuite tracé les grandes lignes du programme des fêtes qui comprendront : Le samedi 30 mai, retraite aux flambeaux nouveau genre et salves d'artillerie ; le dimanche 31 mai, braderie, courses cyclistes et pédestres, jeux divers dans tout le quartier ; à midi, réception à la gare des invités de la Reine du Minck ; à 3 heures, défilé des sociétés invitées à la fête, cortège triomphal de la Reine du Marché aux Poissons ; sortie des chars humoristiques ; de 4 à 7 heures, fête de gymnastique et concert ; concours de décoration ; pendant toute l'après-midi, foire aux plaisirs dans le Minck ; le soir, bals populaires dans tout le quartier, illuminations, embrasement du Minck. Le lundi 1er juin, à partir de 4 heures, concours de chant individuel et ascension de poissons ; le soir, feu d'artifice.

On peut juger par ce qui précède, que ce ne sont pas les attractions qui manqueront aux fêtes du Trichon, et si le beau temps veut bien se mettre de la partie, ce quartier verra les 30, 31 mai et 1er juin, une animation qu'il n'avait pas connue jusqu'à ce jour.

D'autre part, un pressant appel a été fait aux habitants du Trichon.

LE CONCERT DU 15 MARS

Nos escomptions un beau succès, nos prévisions sont dépassées. Jamais, même aux grands jours des réunions publiques, nous n'avions vu un si grand nombre de citoyennes et de citoyens se presser dans la salle des fêtes de la « Paix ».

Tous ceux qui en avaient le pouvoir, tinrent, en cette soirée d'anniversaire de la Commune, à venir apporter au parti socialiste des munitions qui, le 3 mai, serviront très efficacement contre la bourgeoisie capitaliste pour venger les vaillants pionniers de la civilisation tombés à Paris en 1871.

Donc, la salle était bondée : devons-nous ajouter que les artistes furent excellents ?

Il faudrait, pour cela, se figurer que nos camarades socialistes ne connaissent pas les citoyens Tarry, Leveugle, Kléber, Dehaene, qu'ils n'ont jamais entendu l'excellent baryton qu'est Achille Carpentier, qu'ils sont incapables d'apprécier les frères Tintin et M. Petit-Jean, si souvent rencontrés dans les milieux populaires, lorsqu'il faut apporter leur concours aux fêtes organisées par des ouvriers.

Nous ne voudrions pas, cependant, laisser passer l'occasion d'adresser nos félicitations aux petits Petit-Jean et de dire à leur mère le plaisir qu'elle fit à tous les spectateurs.

L'orchestre, dirigé par César Meunes, a droit, lui aussi, à toutes nos félicitations.

Et l'accompagnatrice ? Nous avions bien l'intention de la couvrir de louanges, car elle s'est acquittée de sa tâche à la perfection, mais nous aurions peur de déplaire à la jeune citoyenne Carpentier, qui connaît très bien cette accompagnatrice et la sait tellement modeste qu'elle ne figura même pas sur le programme.

Samedi 21 et lundi 23, réclame aux Galeries Lilloises : Chemises percale pour hommes, belle qualité, dispositions nouvelles, valeur 3 fr. 50, vendues 7 fr. 50 les 3 chemises.

PARTI SOCIALISTE

GROUPE L' « EMANCIPATION DU FONTENOY ». — Dimanche, 22 mars, à 7 heures, chez le citoyen Louis Dumont, rue Archimède, 140, concert au bénéfice de la Propagande.

Au cours de cette soirée, causerie par le citoyen Henri Corbeau.

SECTION DU CUL-DU-FOUR. — Une réunion privée aura l'eu aujourd'hui vendredi, 20 mars 1908, à sept heures et demie du soir, salle de l'estaminet Henri Kimpe, « Au Chien Bleu », rue de Tourcoing, 16.

Au cours de la réunion, une causerie sera faite par le citoyen Alphonse Debaisieux, candidat aux élections municipales, sur la « Situation politique actuelle à Roubaix et les prochaines élections municipales ».

UNE ECHELLE QUI GLISSE

Jean-Baptiste Coupé, demeurant rue de la Bedoule, cour Dupont, 5, est employé comme domestique chez Dubois et Dazin, camionneurs, 11, rue Deregnaucourt.

Avant-hier matin il était occupé au nettoyage du bureau lorsque l'échelle sur laquelle il se trouvait glissa. Coupé roula sur le plancher, se contusionnant assez fortement à la cuisse droite et dans la région inguinale gauche.

Il a été soigné par le docteur Dupré.

ACCIDENT AU PALAIS MUNICIPAL

Encore un accident dans le chantier du palais municipal. Pierre Debrue, âgé de 36 ans, manœuvre chez Auguste Prunel, entrepreneur, et demeurant rue des Longues-Haies, cour Veuve Mulliez, a eu les deux dernières phalanges de l'index gauche écrasées en aidant au déchargement d'une pierre.

Le docteur Delattre, appelé pour lui donner des soins, a prescrit un mois de repos.

EN NETTOYANT UN METIER

Au peignage Beaurepaire, dans la salle des cardes, Adam André, âgé de 34 ans, dégorgeur, demeurant rue de Flandre, 41, a eu la main comprimée entre la poulie et la demi-lune d'un métier qu'il nettoyait.

Le docteur qui l'a soigné a relevé une luxation du pouce et une plaie contuse de la face dorsale de la main droite, et a prescrit un long mois de repos.

PIED ECRASE

Dans la salle de lavage de la Société anonyme de peignage, 112, rue du Collège, Félix Vanhowaert, laveur, 125, rue Basse-Masure, a eu le gros orteil du pied droit écrasé par un chariot.

Le docteur, qui a relevé une contusion au liers inférieur et postérieur de la jambe et un décollement complet de la peau de la première phalange du gros orteil, craint des complications et a prescrit, pour commencer, trois semaines de repos complet.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

EN COUPANT DES FICELLES. — Chez Janville frères, minotiers, rue Condorcet, J.-B. Lemaître, âgé de 41 ans, contremaître, demeurant 20, quai de Rouen, s'est blessé au majeur de la main gauche en voulant couper des ficelles.

Trois semaines de repos.

LES CHUTES. — Chez Motte et Delescluse frères, teinturiers, boulevard de Belfort, Marcel Hanschote, 17 ans, teinturier, demeurant rue Rocroi, 6, est tombé sur le genou gauche en tirant une voiture et s'est fait une assez forte contusion.

15 jours de repos.

DANS L'ENGRENAGE. — Chez Henridrickx et fils, fabricants, rue de la Vigne, Louis Leveugle, 14 ans donneur de fils, habitant à Rolleghem, s'est fait écraser l'index gauche entre le collet d'une ensouple et le porte-chaîne en voulant retirer la corde qui sert à relier les duites, 20 jours de repos.

PIED LUXE. — A la Société anonyme de teinture et d'impression de la rue du Boucher-de-Perthes, ravon Gaydot, Victor Lepoutre, teinturier, âgé de 25 ans, demeurant rue du Vivier, s'est luxé le pied gauche.

30 jours de repos.

Lundi prochain, à 3 heures, aux Galeries Lilloises : Mise en vente d'un lot chemises de jour pour dames, plastron jours fantaisie et fleurs brodées, valeur 3 fr. 50, vendues 2 fr. 25.

GARE AUX PEDARDS

Hier, vers 7 heures du matin, Alphonse Pillois, jardinier, âgé de 71 ans, demeurant rue Linné, était occupé à travailler dans le parc Barbieux, avenue Jussieu, lorsqu'un pédard fondit sur lui et le renversa sur le sol.

Puis, sans plus se soucier de sa victime, désireux, plutôt, de fuir l'endroit de l'accident, le renverseur de vieillards appuya sur les pédales et ne tarda pas à disparaître.

Alphonse Pillois se plaint de douleurs dans le côté gauche.

NOS CAMBRIOLEURS

Le quartier du Cul de Four passait jusqu'ici pour un quartier fort calme. C'était lui qui fournissait le moins de copie aux reporters.

Il est en bonne route pour perdre sa réputation.

Nous avons dit hier que quatre individus avaient essayé de s'introduire chez Mme Clémence Tack, brocanteuse, boulevard de Metz, dans la nuit de mardi à mercredi.

Ils étaient quatre encore, dans la nuit de mercredi à jeudi, donnant l'assaut à la maison de M. Louis Descamps, 40 ans, cordonnier, 59, rue Turgot.

Après avoir brisé deux carreaux de la fenêtre du rez-de-chaussée, ils s'apprêtaient à pénétrer dans la place, lorsque le cordonnier, réveillé par le bruit, s'élança hors de sa maison, en criant : « Au voleur ! »

Les bandits prirent la fuite, mais, comme ceux de la veille, l'un d'eux tira un coup de revolver qui n'atteignit personne.

— Dans la même nuit, vers 2 heures et demie, un coup de revolver a été tiré dans la véranda de M. Louis Selosse, négociants en déchets, 102, rue Turgot.

Celui-ci a constaté qu'une vitre avait été brisée par une balle qui fut retrouvée sur le parquet d'une chambre.

L'auteur de ce délit est inconnu, mais tout fait présumer que c'est un des quatre individus qui opèrent dans le Cul de Four.

HAINE TENACE

On dit que les Corses ont la haine tenace, qu'ils n'oublient pas et n'hésitent devant rien pour se venger. Alfred Vanmarck, journalier, âgé de 25 ans, ne leur cède en rien et peut-être même leur rendrait-il des points, en ce qui concerne le désir de vengeance et la perpétuité de la haine.

Condamné à cinq années de prison pour avoir blessé à coups de couteau des personnes auxquelles il avait voué une haine mortelle, il n'avait cessé de rouler dans sa tête, pendant qu'il purgeait sa peine, des projets de vengeance.

Mis en liberté ces jours derniers, il accourut à Roubaix, s'informa et apprit que les personnes recherchées par lui fréquentaient l'estaminet Dumery, rue Basse-Masure. Il s'y dirigea aussitôt mais aussitôt aussi il fut arrêté par les agents Barrat, Dupont et Hespel, prévenus qu'un énergumène insultait et menaçait les clients de l'estaminet.

Interrogé par le commissaire, Alfred Vanmarck n'a pas dit qu'il renonçait à sa vengeance.

VERIFIEZ LES PIECES DE 5 FRANCS

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre certaines pièces de 5 francs à la mine honnête, au son presque honnête aussi, mais qui sont loin de peser le poids voulu.

Ces pièces sont pour la plupart à l'effigie de Napoléon III et déjà plusieurs personnes en possédant dans leur portemonnaie sont venues nous prier de signaler le fait à nos concitoyens.

Vérifiez bien les pièces de 5 francs !

VOL DE TISSUS

Depuis quelque temps, MM. Achille Bayart père et fils, demeurant Grande-Rue, s'apercevaient que des pièces de tissus étaient enlevées de chez eux. Ils surveillèrent adroitement leur personnel et finirent par s'apercevoir, après avoir, paraît-il, renvoyé plusieurs personnes que le voleur n'était autre que le jeune Delvarre Gaston, demeurant 29, rue Choiseul, leur homme de confiance, un garçon qu'ils n'auraient jamais osé soupçonner.

Ils l'aperçurent, en effet, qui sortait hier matin, vers dix heures, avec du tissu qu'il dissimulait sous son manteau.

Ils le firent arrêter et le jeune homme, interrogé par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, finit par avouer avoir volé un certain nombre de pièces de tissus.

Les patrons estiment à dix-huit les pièces enlevées et à 600 francs leur valeur. Gaston Delvarre déclare les avoir vendues à une marchande de la place nommée Lipens.

Quoi qu'on *lasse, chocolat et café* des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 500 k. p. jour. *Epicerie, confiserie.*

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Audience du 19 mars

Président, M. Dureix, juge de paix du canton Nord ; Ministère public, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — Pour avoir contrevenu à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, sont frappés de trois amendes de 1 franc, Alfred Dufort, boucher, rue Jeanne d'Arc ; de une amende de 1 franc Aimé Declercq, boucher aux Halles ; de quatre amendes de 1 franc Henri Moha, tenancier du bazar, rue Pierre Motte ; de une amende de 1 franc H. Delbique, boucher rue Saint-Georges.

LA VISITE OBLIGATOIRE. — Marie Debucquois et Flore Vanelstraete s'étant soustraites à la visite obligatoire sont condamnées à 5 francs d'amende et à 1 jour de prison.

LES CHIENS. — Pour avoir laissé leurs chiens sans litière et sans écuelle, Jules Vanoverschelde et Henri Glorieux sont condamnés à deux amendes de 1 franc.

LA FERMETURE DES CABARETS. — 5 francs d'amende à Théophile Lorthiois ; 2 francs d'amende à Auguste Sampers.

TAPAGE. — 2 francs d'amende à Achille-Louis Gautier.

REGISTRE DE LOGEMENT. — 5 francs d'amende à Charles Merchier.

LES VIOLENCES. — Au cours d'un déménagement, Albert Honoré et l'employé de tramways Hazlard se colletèrent. Des témoins sont entendus. Leurs déclarations sont contradictoires. Le tribunal met les adversaires d'accord en leur infligeant à chacun une journée de travail.

— Ferdinand Devos accuse Philippe Decuper de l'avoir frappé ; il avoue s'être défendu à coups de canne et prévient le juge que Decuper nourrit à son sujet les plus noirs desseins. « Il ne sera content que lorsqu'il aura attrapé 10 ans de travaux forcés, M. le juge ! » Cette déclaration emphatique déchaîne les rires de l'assistance. L'affaire est remise à quinzaine.

Une affaire similaire est également remise à quinzaine.

UN ARRETE DU MAIRE DE CROIX. — Un boucher de Croix, Martin Vanderstraeten était poursuivi pour n'avoir pas à l'heure prescrite fait poinçonner et peser sa viande. Le juge déclare l'arrêté du maire de Croix contraire à la liberté du commerce, l'annule et acquitte le prévenu.

Le tribunal condamne à deux amendes de 1 franc Ferdinand Carpentier, pour non éclairage de sa voiture, et Henri Morel pour défaut de balayage et liquide plusieurs poivrots.

Un peu de justice

A LA POPULATION ROUBAISIENNE

Depuis le 1er janvier 1908, une trentaine d'incendies se sont déclarés, tant de jour que de nuit, et à chacun d'eux nous nous sommes tous dérangés quelle qu'en fut l'importance. A notre grande stupéfaction, dans les comptes rendus des journaux, il n'y avait jamais que les casernes qui s'étaient dérangés et tous les éloges étaient pour eux.

Qu'on ne nous targue pas de jalousie (car nous avons malgré tout la satisfaction du devoir accompli), au contraire, ce ne sont que nos intérêts personnels que nous défendons.

Quand après une nuit passée à combattre ce fléau qu'on appelle le feu, harassés de fatigue, transis de froid (heureux quand nous n'avons pas essuyé les injures et les quolibets de certains spectateurs), nous rentrons à l'usine ou au chantier avec du retard, nous passons pour menteurs aux yeux de nos patrons et directeurs. Cela pourquoi ? Parce que les comptes rendus des journaux sont contraires à nos affirmations.

Serait-ce par parti pris que certains journalistes agissent de la sorte ? Nous n'en savons rien. Ce que nous savons, c'est que c'est par leur faute que nous n'inspirons à la population que dédain et indifférence. Puisqu'il en est ainsi, c'est aux gens de cœur que nous nous adressons.

Que demandons-nous, pauvres héros obscurs que nous sommes ? Rien qu'un peu d'estime et de reconnaissance. Pour cela, que chaque père de famille, en nous voyant passer, dise à ses fils : Mes enfants, respectez ces hommes, car ils représentent pour vous : le courage, le dévouement et l'abnégation et ils se sacrifient constamment pour faire la plus grande part possible du feu et sauver leurs concitoyens.

De cette façon nous serons payés de toutes les peines et risques que nous courons, car nous aurons conquis l'estime de nos concitoyens.

Alors MM. les reporters pourront faire des comptes rendus comme celui de l'incendie de la filature anonyme, où ils disent que l'incendie a été promptement éteint alors que vingt-quatre heures après des pompiers volontaires y étaient encore.

Pour éviter toute confusion, cette lettre sera publiée dans les quatre journaux de la localité, et nous ne répondrons à aucun article.

Un groupe de pompiers volontaires.

Telle est la lettre que nous recevons et que nous publions volontiers, n'ayant jamais fait de distinction entre les pompiers dans nos comptes rendus. Cela nous permettra du reste de rendre hommage au dévouement des pompiers volontaires.

MOUVEMENT SOCIAL

SOLIDARITE OUVRIERE (chorale). — Répétition générale aujourd'hui vendredi, à 8 heures précises, au local habituel, « Coopérative la Paix ».

FANFARE « LA PAIX ». — Répétition aujourd'hui vendredi, à l'heure habituelle, à la coopérative « La Paix ».

De nouveaux morceaux seront mis au pupitre.

SYNDICAT DES MOULEURS EN FER ET EN CUIVRE. — Réunion de commission aujourd'hui vendredi, 20 mars, à 8 heures précises du soir, « Au Maréchal de Coyghem », Grand'Rue, 111.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 19 mars 1908

Naissances. — Oscar Duponchelle, rue des Longues-Haies, 163. — Léon Moulart, rue Saint-Georges, 7. — Godefroy Gilson, rue d'Alger, 52. — Georgette Debodenance, rue de Blanchemaille. — Alice Lagache, rue d'Iéna, 22. — Lucienne Picavet, rue du Collège, 146.

Décès. — Lievin Gérard, 1 mois, rue Archimède, 95. — Octavie Beyens, 8 ans, rue Newton, 17. — Elise Blanckaert, 44 ans, cabaretière, rue Montgolfier, 96. — Léon Noyez, 2 jours, rue du Vieux-Hutin. — Julien Noyez, 2 jours, rue du Vieux-Hutin. — Louis Sire, 1 an, Grande-Rue, 113, cour Holbecq, 13. — Rachel Desmadryl, 1 an, rue de Blanchemaille. — Hortense Segard, 73 ans, sans profession, rue de Barbieux.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

LES GRÈVES

AU PEIGNAGE LAMON

Les 17 débourreurs du peignage Lamon, rue du Sentier, n'ayant pas obtenu ce qu'ils demandent, c'est-à-dire une augmentation de salaire de 2 centimes par heure n'ont pas repris le travail. 360 ouvriers se trouvent, de ce fait, dans l'obligation de chômer.

Il est à souhaiter que cette grève qui met dans la gêne un nombre considérable de familles, prenne bientôt fin. La revendication des grévistes n'est pas outrancière.

CHEZ LES JARDINIERS

Six jardiniers de l'établissement Delombaerde, au Blanc Seau, se sont mis en grève jeudi. Ils demandent une augmentation de salaire.

LES AMATEURS DE POULES

M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, a interrogé jeudi Lucien Dutilly et Bernard Vanvasemael, les deux jeunes gens qui volèrent une poule appartenant à M. Fidèle Montagne, rue de Gand. Les deux amis ont été mis en liberté. Ils seront poursuivis.

UN VOL DE CUIVRE

Louis Desmettre, l'auteur des vols de cuivre commis au préjudice de MM. Fraignac, rue de Lille et Playoust-Leplat, rue Nationale, a été interrogé jeudi par M. Moulines, commissaire de police. Il a déclaré qu'une partie des pièces de cuivre qu'il avait vendues à Mme Houzet lui avait été donnée par un ami. Cet ami sera recherché.

En attendant qu'on le découvre, Desmettre sera consigné au violon municipal.

A TOUTES PEDALES

Il y a quelques jours, un jeune homme de 22 ans, Arsène Joseph Deflandre, bacleur à Wattrelos, emprintait une bicyclette à son oncle, M. Emile Dhoosche, rue des Villas, 5.

Deflandre qui prétextait une course urgente, partit à toutes pédales. Son oncle attendit son retour mais ne le vit pas venir. Il a porté plainte jeudi, à M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement.

Le cycliste est recherché.

DANS UNE ETABLE
Une vache mutilée

Dans la matinée de jeudi, un fermier de la rue du Pont de Neuville, M. Liévin Delaval, se rendant à son étable pour soigner ses vaches, fut surpris de trouver l'une d'elles sans vie. La pauvre bête avait la queue coupée. M. Liévin Delaval a porté plainte à M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement.

Les auteurs ou l'auteur de cet acte malpropre et stupide sont recherchés.

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace. VICTOR VAISSIER

LA GEHENNE DES BETES

Contravention a été dressée à la charge d'Emile Derudder, 38 ans, rue des Cent Maisons, à Mouvaux, domestique au service de Mme veuve Dalle, rue de la Chaussée surpris par un agent au moment où il maltraitait un cheval.

S'AGIT-IL D'UNE FUGUE ?

Un gamin de 14 ans, Charles Nottebart, bacleur, a quitté mercredi le domicile de ses parents, rue du Chêne Houpline, cour Dufour et n'y a pas reparu. Au moment de son départ, il portait un complet noir et une casquette grise.

LA FRAUDE

Les douaniers du Risquons-Tout ont arrêté Emile Dupont, 41 ans, journalier, né à Somain, sans domicile fixe. Cet individu, porteur de 12 kilos de café vert a été dirigé sur Lille.

CHEZ LES CRICK-SICKS

Ce soir et samedi, à 8 heures trois quarts, répétition générale dirigée par M. Duvsburgh.

LIGUE VELOCIPEDIQUE

Réunion obligatoire dimanche 22 mars, à 9 heures. Répétition générale des mouvements pour le festival du Fontenoy. Réunion du Comité à Tourcoing, mardi 24 mars, à 8 heures du soir.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Une séance aura lieu dimanche prochain, 22 mars, à 3 heures et demie précises du soir, dans la salle de l'Ecole de Musique, square de l'Hôtel-de-Ville.

Madame A. Séverin, directrice du collège de jeunes filles de Roubaix, donnera une conférence accompagnée de projections, sur la vie d'été dans les Alpes.

UNE SERIE DE VOLS

Dans la nuit de mercredi à jeudi, une série de vols a été commise rue Ampère, à la Croix-Rouge.

Chez M. Charles Milhescamps, tisserand, au numéro 23, ont été dérobés un lapin, un maillot et une wasingue, le tout d'une valeur de 7 francs.

Au numéro 35, chez M. Louis Renard, on a enlevé trois lapins d'une valeur de 11 francs, et au numéro 41, chez M. Narcisse Dufermont, cinq lapins. Enfin, M. Jules Dusseiler, 45, même rue, a été frustré d'un gros lapin.

Plainte a été portée par les victimes à M. Niéderst, commissaire de police du 2e arrondissement, qui enquête.

LEURS RENTES

En enlevant de la laine. — Aux établissements François Meurel frères, à Tourcoing-les-Francs, Marie Henno, 20 ans, doubleuse, rue Achille Testelin, 211, s'est blessée au médius droit.

10 jours de repos.

En rattachant. — Aux mêmes établissements, Marie Delfour, 39 ans, rattacheuse, rue de Madagascar, 16, s'est blessée à l'index gauche.

8 jours de repos.

En montant une barratte. — Au peignage de La Tossée, 157, rue de Roubaix, Joseph Verhult, 54 ans, mécanicien, rue d'Haubourdin, 45, s'est blessé au pouce droit.

10 jours de repos.

En plaçant un trottoir. — Chez Paul Jongelet fils, filateurs, rue de la Blanche-Porte, 47, Jeanne Cerf, 17 ans soigneuse, rue des Flandres, 46 s'est blessée à la main droite.

10 jours de repos.

Au cours d'une chûte. — Chez A. Geiger, fabricant de tubes en papier, 100, rue Vinoc-Choequel, Ernest Delebecque, 23 ans, imprimeur, rue de la Croix-Rouge, s'est blessé à la jambe droite.

10 jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 19 mars 1908

Naissances. — Debuyser Augustin, rue du Chêne-Houpline. — Vanwaterloo epise, rue des Champs, 140. — Flamert Gabrielle, rue du Château, 95. — Devos Maurice, rue Nationale, 122.

Décès. — Thunus Jean, 54 ans, rue de Verdun, 46. — Grimonprez Jean, 6 mois, rue des Coulons, 2. — Seynave Marie, 53 ans, rue Saint-Blaise, 83. — Obin Xavier, 64 ans, rue Nationale, 122. — Vandenbroucke Ange, 46 ans, rue des Bonnets, 99.

LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embêtement de l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Elixir de Virgine Nyrdahl, qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl. 1840-1

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

PARTI SOCIALISTE. — Le Comité exécutif se réunira aujourd'hui 20 mars, à 7 heures 3/4 du soir, chez le citoyen Clément Clarisse, rue du Petit-Boutique. Présence indispensable.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Watteau Fortuné, manœuvre de maçon, contusions au thorax, est tombé sur le sol d'une cave en passant sur une poutrelle métallique.

— Dumont Pierre, chauffeur à l'usine Holden, contusions au coude droit en nettoyant un générateur.

ETAT CIVIL du 19. — *Naissance.* — Horlance Renée-Artomette, rue de la Pannerie.

FLERS-BREUCQ

LA SINCERITE DU SCRUTIN. — On nous communique la lettre suivante, adressée à M. Louis Lepers, maire de Flers :

« Monsieur,

Dans de nombreuses communes, notamment à Roubaix et à Tourcoing, les partis politiques se sont arrangés pour faire faire des bulletins identiques. Nous vérons donc vous proposer de suivre leur exemple et vous demander :

D'employer pour les élections du mois de mai prochain, l'impression des bulletins de vote des candidats en présence, un papier uniforme choisi d'un commun accord, les bulletins étant imprimés chez un imprimeur unique.

Notre demande ayant pour but d'assurer la sincérité et la liberté du vote, nous espérons, Monsieur, que vous l'accepterez et, en attendant votre réponse, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Pour la section du Parti Socialiste de Flers :
Le secrétaire, Auguste CONSTANT. »

HEM

LA FRAUDE. — Louis Dumont et Eugène Pesonnié, préposés des douanes à Lannoy, ont arrêté à la Planche-du-Garde Adolphe Devneghe, journalier, demeurant à Mouquain, en Belgique. Il était porteur de 3 kilos de café, de 100 grammes de tabac et d'allumettes, le tout d'une valeur de 15 fr. 50.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Henri Mayelle et Jules Pourpart, sous-brigadier et préposé à la Martinoire, se trouvaient vers une heure et demie du matin, chemin du Ballon, lorsqu'ils virent venir un individu conduisant deux chiens de forte race dans la direction de la Belgique. A leur aspect, l'homme et les deux chiens prirent la fuite, mais seul l'un des quadrupèdes parvint à s'échapper.

Le fraudeur a déclaré se nommer Henri Haecks, peigneur, âgé de 22 ans, demeurant à Wattrelos, 24, rue Nedaud, et avoir conduit les chiens pour le compte de M. Mazure, même rue. Le chien a été abattu.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine Leclercq-Dupire, une ouvrière, Simons Anna, 23 ans, doubleuse demeurant à Roubaix, 14, rue du Bon-Rasoir, a eu l'annulaire serré entre un volant et le bâti du métier. Douze jours de repos.

— Un journalier, Dervcke Alphonse, 27 ans, demeurant à Luingne (Belgique), s'est brûlé au poignet et au bras en manipulant une tourie d'acide. Dix jours de repos.

— Au peignage Allart-Rousseau et Cie, un homme de peine, Fosset Arthur, 21 ans, demeurant à Wattrelos, rue Hoste, 23, en levant une balle de laine, s'est blessé à l'épaule droite. Treize jours de repos.

LILLE

Explosion rue Jeanne-Maillotte

Quelle émotion mercredi vers 2 heures un quart parmi les habitants de la rue Jeanne-Maillotte. Une détonation semblable à un coup de canon venait de se faire entendre.

Les voisins affolés se précipitaient dans la rue, tandis que de nombreux passants attirés par le bruit accouraient de tous côtés. La détonation avait été si forte qu'on l'avait entendue place de la République.

Tout le monde s'interrogeait des yeux, et frémissant d'émotion chacun cherchait à connaître la cause de ce bruit insolite. Quel malheur était-il arrivé ?

Un agent accouru s'aperçut que la plaque d'un égout situé en face du numéro 3 avait été soulevée et descellée. Nul doute, le bruit provenait d'une explosion qui s'était produite dans l'égout, en raison sans doute de l'accumulation de gaz.

Plusieurs autres plaques de l'aqueduc de cette rue furent également soulevées.

Aucun accident de personne à signaler.

La compagnie du gaz a envoyé une équipe d'ouvriers, occupés actuellement à faire des tranchées, recherchant une fuite de gaz qui existe à proximité de l'égout situé en face du numéro 3 de la rue Jeanne-Maillotte.

VOLE PAR SON AMIE

M. Henri F..., habitant rue de Paris, 229, a déposé une plainte contre la dame Maria Landoise, âgée de 52 ans, qui vivait avec lui, qui l'a quitté récemment en emportant une certaine quantité d'outils lui appartenant.

L'ex-amie de F... étant bruxelloise, peut-être a-t-elle jugé bon de regagner sa patrie !

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

COMPTABLE INFIDELE. — Il y a quelque temps, le comptable de la blanchisserie Sanders frères, Rumigny Joseph, 38 ans, disparaissait sans raisons apparentes.

Cela amena, de la part des patrons, une enquête, la révision de la comptabilité et la découverte d'un pot aux roses des plus suggestifs.

MM. Fremaux et Delplanque, industriels, avaient adressé à MM. Sanders, une lettre contenant un chèque de 1.750 francs, que Rumigny décachetait ; il en sortit le précieux chèque, le mit dans sa poche et en accusa réception par une lettre qu'il omit de passer au copie-lettres.

Ayant touché le montant du précieux chèque, il partit à Paris, Amiens et Saint-Dizier, où il fit une noce effrénée ; pris de tardifs remords, il envoya pourtant, au cours de ses voyages, une somme de 600 francs à MM. Sanders, espérant peut-être ainsi faire passer l'éponge sur sa fredaque.

Bientôt, ayant épuisé l'argent volé, il revenait à Lille et se constituait prisonnier au commissariat de police.

Rumigny a déjà été condamné pour escroquerie et peut se féliciter de l'indulgence relative du Tribunal qui ne le condamne qu'à trois mois de prison.

ECUMEUSE D'ETALAGE. — Mme Beyart, mercière, rue Saint-André, à Lille, n'avait pas de cliente plus assidue que Leclercq Emma, 32 ans, ménagère dans le même quartier. Dix fois par jour elle venait dans la boutique, pour des achats de un ou deux sous.

Malheureusement la mercière constatait qu'avec chaque visite de cette cliente sérieuse coïncidait la disparition d'un quelconque des objets appendus dans le magasin : bas, tabliers, jupons-corsages, etc...

Elle fit poser dans sa boutique un dispositif de sonnerie qui l'avertissait dans sa cuisine de chaque entrée de client, puis elle guetta.

Ayant laissé seule quelques instants dans la magasin la femme Leclercq qui venait d'y pénétrer, elle la vit, un de ces derniers jours, empoigner deux tabliers et les cacher sous le sien.

Depuis Mme Beyart fut indemnisée et retira sa plainte, mais le parquet était saisi et l'affaire se termine pour la femme Leclercq par une condamnation à 2 mois de prison avec sursis.

VIOLENTS. — A Armentières, dans un cabaret, le nommé Duvinage Georges, 27 ans, teinturier, pleisantait, le 17 février, avec Mme Vasseur.

Les propos étaient crus, si bien qu'à un moment donné, Mme Vasseur envoya les quelques gouttes de bière, demeurées dans le fond de son verre, au visage de Duvinage.